



## Une tape sur les doigts pour l'administration municipale de Blainville

### Questionnement sur le processus d'appel d'offres



par **Caroline D'astous**

[Voir tous les articles de Caroline D'astous](#)

Article mis en ligne le 24 juillet 2009 à 10:04

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

**Le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a rendu ses recommandations sur les plaintes déposées envers l'administration blainvilloise.** Dans un document de trois pages adressé à la Ville, le sous-ministre, Jean-Paul Beaulieu, fait part de ses recommandations concernant le processus d'attribution de contrats.

Sous enquête depuis 2007, le MAMROT répondait à des plaintes déposées par deux citoyens, John W. Babiak et le conseiller de l'opposition, Louis Lamarre. Selon les plaignants, l'administration du maire François Cantin aurait fait preuve «de favoritisme en scindant illégalement des contrats et en octroyant au Groupe Domco, auquel est liée Papiers Domco, et à Tapage Communication plus de 200 contrats pour la période s'étendant de 2006 à 2008». Des compagnies gérées par l'ancien conseiller municipal Dominic Cayer, ex-président du parti du maire, le Vrai Blainville.

Pour les services juridiques, en lien avec le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés, la plainte porte sur «l'attribution de gré à gré de nombreux contrats relatifs à des services juridiques en se basant sur son règlement autorisant ces fonctionnaires à dépenser au nom de la Ville.»

Malgré l'enquête, le sous-ministre ne porte pas d'accusations compromettantes envers l'administration. Les conclusions portent sur des questionnements quant à la façon de procéder lorsqu'il est le temps d'allouer des contrats en matière juridique et de communication. Le sous-ministre accompagne ses questionnements d'une série de recommandations, en plus de mandater la directrice de la Direction métropolitaine de l'aménagement



**(Photo Yves Déry) Le maire de Blainville, François Cantin, a réagi rapidement après la diffusion de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire adressée à la Municipalité.**

et des affaires municipales, Lucie Tremblay, pour veiller au suivi du dossier. Les élus devront également lire l'avis à la prochaine séance du conseil, en plus de le rendre public selon la procédure des avis publics.

Pour un des plaignants, qui a déboursé plus de 400 \$ pour obtenir diverses factures, les conclusions ne respectent pas la volonté du gouvernement de veiller à plus de transparence en politique municipale. «Je ne suis pas surpris de voir que la Ville réussit à bien s'en sortir. Ils marchent (l'administration municipale) quand même sur des écaïlles. Je suis triste de voir comment le ministère laisse tomber facilement», de confier John W. Babiak.

Empressé de donner son avis quant aux conclusions du sous-ministre, le maire de Blainville s'est dit prêt à collaborer avec le MAMROT. «J'ai rencontré Mme Tremblay ce matin (22 juillet) pour faire suite à la lettre», de préciser François Cantin, précisant qu'une lettre a été envoyée au sous-ministre pour l'inviter à revoir certains faits relatifs aux services juridiques.

Invité à expliquer le lien qui l'unit avec Dominic Cayer, le maire a confié que l'entrepreneur n'est plus impliqué avec sa formation politique, et ce, malgré que l'homme d'affaires ait organisé récemment des collectes de fonds pour la campagne électorale de la formation du Vrai Blainville. «Pour l'ensemble des mandats octroyés, ils ont tous répondu aux attentes. C'était une volonté de la nouvelle administration de développer une meilleure communication avec les citoyens. À chaque fois que nous avons été en appel d'offres, c'est toujours les entreprises de Dominic Cayer qui arrivaient avec le meilleur prix», soutient-il.

À quelques mois des élections municipales, le maire invite les principaux plaignants à se lancer dans l'arène politique pour obtenir un véritable débat d'idées. Il a été impossible d'obtenir les commentaires de la directrice de la Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales avant d'aller sous presse.